



« VAUX INFOS »

Lettre d'information
du Conseil municipal de Vaux-sur-Somme

N° 3

Juin
2015



Comme bon nombre de communes, les restrictions budgétaires (dotations de l'Etat) mais également l'augmentation des charges pour assurer le temps d'activités périscolaires nous ont entraînées à prendre des décisions concernant l'augmentation du taux de la taxe locale d'imposition directe. Néanmoins, cette augmentation ne pourra à elle seule combler ce déficit comme vous allez le constater ci-dessous. Je compte donc sur votre compréhension face à cette situation bien indépendante de la volonté de l'ensemble du Conseil Municipal. Pour en terminer avec ces choses qui fâchent, à la veille de cette période estivale je vous souhaite de bonnes vacances à Vaux-sur-Somme ou sur votre lieu de villégiature.

Philippe GOSSELIN
Maire de Vaux-sur-Somme

LES FINANCES DE LA COMMUNE

L'Etat a décidé de diminuer drastiquement ses dotations aux collectivités locales, de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, après les avoir déjà abaissées de 1,5 milliard en 2014.

Concrètement, cela signifie que pour notre commune, la dotation de l'état a diminué de 2 000 € en 2014, qu'elle diminue encore de 8 800 € supplémentaires en 2015, et vraisemblablement autant pour les années suivantes, soit une baisse à terme de près de 20% de cette ressource.

Parallèlement, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires imposée par l'éducation nationale, a engendré des coûts de fonctionnement supplémentaires pour le SISCO, avec l'emploi d'animateurs pour assurer les nouvelles activités périscolaires. Or, ce regroupement scolaire, est totalement financé par les 4 communes participantes, et pour notre village cela représente une dépense qui passe de 17 500 € en 2013 à 21 370 € en 2014, et qui atteindra 25 000 € en 2015.

De plus, des travaux indispensables à l'entretien de nos biens communaux, doivent être réalisés à brève échéance. Il s'agit notamment de la réparation de la toiture et de la peinture de la salle polyvalente, qui est maintenant âgée de 20 ans, de travaux de voirie avec d'accès aux handicapés, et de l'entretien courant des bâtiments communaux (église, école, mairie).

Pour toutes ces raisons, lors de la réunion du 2 avril dernier relative à la préparation du budget primitif, le conseil municipal a été contraint de voter une augmentation du taux d'imposition des taxes locales directes pour 2015, à hauteur de 5.6%. Malgré ce relèvement, notre taux de taxe d'habitation reste très nettement inférieur aux moyennes départementale et nationale, alors que notre taux de taxes foncières bâties et non bâtie restera sensiblement dans la moyenne. Cette augmentation de l'imposition directe devrait ramener une recette supplémentaire de 4200 euros en 2015.



ENVIRONNEMENT : Tous concernés !



Un règlement de collecte des déchets ménagers a été adopté par le conseil communautaire en décembre 2014. Tout usager du territoire de la Communauté de Communes Val de Somme est concerné. Les 10 pages de ce règlement sont consultables en mairie ou sur notre site internet : www.vaux-sur-somme.fr

vous y trouverez notamment :

- Les différentes catégories de déchets et les moyens de collecte.
- Les obligations en matière de sécurité lors des collectes.
- Le bon usage des différents bacs à votre disposition y compris les collectes en points d'apport volontaire.
- Les risques d'amende encourus en cas de non respect de ce règlement, à noter :

Type d'infraction	Montant de la contravention
Non respect des modalités de collecte	38 € + éventuels frais d'enlèvement
Dépôts sauvages	150 € ou 1500 € si le dépôt est commis à l'aide d'un véhicule
Brûlage des déchets Compte tenu de la présence d'une déchetterie réceptionnant les déchets verts, l'élimination de tout déchet (ménagers ou issus d'activités artisanale, industrielle ou commerciale) par incinération à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur est interdite.	450 €

LE TRI SELECTIF

Le suivi assuré par l'ambassadrice du tri de la Communauté de Communes du Val de Somme nous permet de savoir que 11% seulement des déchets de nos conteneurs jaunes ont été refusés. Poursuivons nos efforts...

NOS TILLEULS FONT PEAU NEUVE !

La taille des tilleuls de la place a été réalisée en fin d'hiver pour les débarrasser de leur bois mort, branches cassées et contenir leur développement. Ainsi, l'aspect de la place de notre village est préservé sans risque pour nos arbres qui ont une capacité de régénérescence énorme. Très vite un feuillage vert viendra à nouveau les colorer.

Parmi les 3 devis demandés pour ces travaux, c'est l'entreprise GARDEN SERVICES 80 de Corbie qui a proposé le tarif et le service le plus intéressant.

VIVRE EN TOUTE QUIETUDE DANS NOTRE VILLAGE

La saison estivale pointe le nez... avec ses envies de sorties, de fêtes, de jardinage, ses obligations de tonte, de débroussaillage... alors soyons attentifs à ne pas nuire à la tranquillité de notre voisinage.

Le Code pénal sanctionne « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui » entre 22h et 7h du matin. Parallèlement Les bruits de voisinage sont réglementés par le Code de la santé publique.

Qu'est ce qu'un bruit de voisinage : « tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme à tout moment de la journée dès lors qu'il est : répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps ».

Les fêtes traditionnelles, locales ou nationales notamment jour de l'an, fête de la musique, 14 juillet font l'objet de dérogations.

A quelle heure pouvez réaliser des travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en fonction de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, perceuse...) ?

(extrait de l'article 11 de l'Arrêté Préfectoral du 20/06/2005)

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

N'oublions pas que nous sommes toujours le voisin de nos voisins !



FIN D'ANNEE CONVIVIALE

Le dimanche 7 décembre 2014 nos aînés ont été chaleureusement accueillis à la salle des fêtes autour d'un repas festif. Chacun est reparti avec un colis offert par le CCAS.

Sur 67 habitants concernés, 29 ont accepté l'invitation au repas. Ceux qui avaient décliné l'invitation ou qui n'ont pas pu participer à ce moment convivial pour des raisons de santé, ont pu retirer leur colis au secrétariat de mairie.

Permanence en Mairie

En juillet et août :

Le mardi de 15h à 18h

MANIFESTATIONS 2^{ème} SEMESTRE 2015

14 juillet 2015 : FETE NATIONALE

11 h 00 : Défilé suivi d'un vin d'honneur

12 h 30 : Repas champêtre

30 août 2015 : BARBECUE / Société de chasse

27 septembre 2015 : REDERIE / APVS

17 octobre 2015 : FESTIVAUX

**Décembre 2015 (date non encore déterminée) :
REPAS DES AINES**

L'PLUS BIO EST A VAUX



La chaîne alimentaire commence par des bactéries, des insectes microscopiques qui décomposent, mangés à leur tour par des vers de terre... Le végétal, ce producteur, est mangé par des herbivores tel que le puceron, la limace, la sauterelle, qui sont mangés par des carnivores comme la coccinelle, l'araignée, la fouine qui sont parfois dévorés par des prédateurs tels que le paon, la pie le renard, ou le faucon pèlerin.

Tout est mangé pour finir par des moins prédateurs, l'Homme.

L'plus bio est de produire sainement en utilisant naturellement des astuces qu'offre notre environnement pour déjouer l'adversaire, tel que les mauvaises herbes (adventices) qui, à ce propos, sont incapables de se développer dans un milieu de papilionacée (trèfle, luzerne, moutarde...).

Pour désherber les allées du potager l'eau de cuisson de la pomme de terre, d'une façon systémique, est très opérante. Pour quelques autres folles sur le bord de votre allée, traiter en parcimonie à moindre coût en faisant chauffer 1 L d'eau, ajoutez 200 GR de sel puis 20 CL de vinaigre et ½ cuillère de liquide vaisselle. Si toutefois vous en êtes surpris d'un pissenlit sur votre gazon, disposez du sel au cœur de la future victime et arrosez d'eau bouillante.

Pour pallier au gastéropode (la limace) plantez du fenouil, de la sauge, du thym de l'hysope ou étalez une rangée de sable, du marc de café qui est un fertilisant repoussant les mouches nuisibles ; de la cendre, des coquilles d'œuf ou émiettez une pierre calcicole. Enfin ne perdons pas de vue notre ami le hérisson...

Pour voir disparaître les différents pucerons plantez des pieds de lavande, de la sarriette, du thym, déposez des larves de coccinelles... Pour les non-comestibles 1 L d'eau chaude, 1 C. à soupe de savon noir ; ou bien coupez 500GR de feuilles de rhubarbe en lanières dans 5 L d'eau froide durant 24H, faites bouillir le tout 30 MN, filtrez.

Pour protéger vos tomates plantez des asperges, de l'aneth, des œillets d'inde, du persil, du souci, pulvérisez aux pieds du jus d'ortie, de consoude riche en azote et potasse et ainsi efficace contre le mildiou.

Pour éloigner les fourmis le marc de café, la menthe, la cannelle, le basilic, le poivre, la craie, le citron et la pièce d'un centime (qui à la fois enlève la gourme en cas de pique d'insecte en 10 minutes)

Enfin, une dernière astuce : placez vos déchets végétaux et ménagers au fond de votre jardin habillé de fines palettes et de grillage à poule, ajoutez des orties fraîches, des plumes, de la terre, des cheveux, de la cendre, de l'algue de mer si possible ; alternez par des feuilles, du gazon, des branches de la laine, des copeaux du marc, de la paille (toujours humide jamais gorgé), versez le lait caillé, bière et cidre éventé... La décomposition la plus efficace est à la fin de l'hiver. NB : surtout pas d'agrumes c'est acide.